

Appel à candidatures « Pôles de compétitivité » Recommandations pour la présentation du dossier de candidature

1 - Composition du dossier

Le dossier sera composé de la manière suivante :

1° Le document synthétique des indicateurs de situation (document A)

*2° Un document rédigé **d'un maximum de 30 pages en format A4** présentant le projet du pôle (document B)*

Il présentera les marchés et thématiques clés visés par le pôle, son écosystème, son positionnement, sa stratégie et ses objectifs.

Il illustrera les différents axes de l'appel à candidature, **en respectant le plan du cahier des charges.**

- Axe 1 : une à deux pages seront consacrées à une présentation synthétique de l'atteinte des objectifs fixés pour la phase 3.
- Axes 2 à 5 : pour chacun des autres points, sera exposé le projet de la structure candidate pour les 4 années à venir (2019-2022), appuyé le cas échéant par les réalisations du candidat sur la période 2013-2018.

Ce document sera rédigé mais pourra comprendre des schémas explicatifs.

3° Des annexes

Elles comprendront *a minima* :

- *Document C* : Identification des membres sur la période 2013-2018
- *Document D* : Budgets 2013-2018
- *Document E* : Plan de financement 2019-2022
- *Document F* : Composition et fonctions des instances de gouvernance
- *Document G* : Organisation et effectifs de l'équipe opérationnelle
- *Document H* : Lettres d'engagement des membres
- *Document I* : Tableau récapitulatif des partenariats
- *Document J* : Projet de feuille de route stratégique à 4 ans en matière d'innovation
- *Document K* : Historique des projets de R&D labellisés et/ou accompagnés par le candidat sur la période 2013 – 2018 et présentés à des appels à projets nationaux ou régionaux (3 tableaux)
- *Document L* : Historique des projets européens montés ou accompagnés par le candidat
- *Document M* : Charte de labellisation signée
- *Document N* : Procédure de labellisation (1 page maximum)

Les documents C, D, F, G, H, I, K, L devront respecter les indications et le format fournis.

Pour les candidatures émanant de structures distinctes, les documents portant sur l'historique (Documents C, D, I, K, L) seront à remplir séparément par les différentes structures.

L'ensemble du dossier n'excédera pas 60 pages, annexes comprises.

Des documents complémentaires (documents comptables, rapports d'activité, conventions, accords de partenariats...) pourront être demandés par l'administration après le dépôt du dossier pour les besoins de l'instruction.

2 - Modalités de dépôt

Le dossier complet devra être déposé sur le portail de la DGE (<https://www.entreprises.gouv.fr/a-votre-service/appels-a-projets>) avant le **19 octobre 2018, 18 heures**.